

ALLOCATION R.M.E.
(Revenu Minimum Etudiant)
Année Universitaire 2024/2025

L'ALLOCATION R.M.E.

Le « Revenu Minimum Etudiant » est une aide facultative attribuée par le C.C.A.S. pour les étudiants grand-synthois.

Le R.M.E. est défini par le montant moyen des dépenses mensuelles auxquelles doit faire face tout étudiant, selon des critères définis par le Centre Communal d'Action Sociale :

- *Lieu d'étude, frais de scolarité, de transports, de nourriture, ressources du foyer, etc ...*

LES CONDITIONS D'INSTRUCTION DE L'ALLOCATION R.M.E.

Pour l'instruction du dossier « Revenu Minimum Etudiant », les étudiants doivent répondre aux conditions suivantes :

- Être inscrit dans l'Enseignement Supérieur (post-baccalauréat).
- Justifier de trois années de résidence sur GRANDE-SYNTHE.
- Être âgé de moins de 25 ans.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- La date limite de la demande est fixée au 1^{er} décembre 2024.
- **Le dépôt du dossier complet s'effectue sur rendez-vous, la présence de l'étudiant (e) est obligatoire**
- Tout dossier incomplet ne peut faire l'objet d'une instruction en Commission d'Attribution du RME
- Les dossiers peuvent être révisés **jusqu'au 31 mars 2025** en cas de **changement IMPORTANT de situation** dans l'année en cours, et sur présentation de justificatifs.
- Toute situation particulière (mobilité, stage, social...) peut faire l'objet d'un rendez-vous auprès d'un travailleur social du C.C.A.S.
- Toute demande de révision fera l'objet d'un passage en commission permanente.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service par mail : ccas@ville-grande-synthe.fr ou par téléphone au 03.28.62.77.68

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Pièces justificatives du BÉNÉFICIAIRE

- Avis définitif de bourse (*même en cas de rejet*)
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant
- Relevé de notes ou diplôme du baccalauréat
(*sauf pour les renouvellements*)
- Certificat d'inscription

Pièces justificatives de la FAMILLE

- Avis d'imposition ou de non-imposition de 2023 sur les Revenus 2022
- Justificatifs de 3 ans de présence sur la commune (impôts, factures...)
- Justificatif daté de moins de 3 mois de la CAF (Allocations familiales, RSA)
- Le formulaire ci-joint attestant les personnes à charge au foyer

En cas de changement important de la situation financière de la famille, les ressources actuelles peuvent être prises en compte sur présentation de justificatifs

Pour info : Sachez que vous pouvez également demander une bourse scolaire à l'accueil central de la mairie de Grande-Synthe sur présentation d'un certificat de scolarité

FORMULAIRE

Attestant les personnes à charges * au Foyer (parents et enfants)

Demandeur

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

TEL : MAIL :@.....

(Certaines informations seront transmises par mail)

Avez-vous l'intention de prendre un logement pendant vos études ? OUI NON

Adresse du logement :

Parcours scolaire après le BAC

Année	Etablissement/Lieux	Etudes
2021/2022		
2022/2023		
2023/2024		

Composition du foyer

Nom	Prénom	Lien de parenté avec le demandeur	Date de Naissance	Activité *

* Activité :

- Indiquer la catégorie socioprofessionnelle de vos parents
- Indiquer le niveau scolaire de vos frères et sœurs :
Etudiant ; Lycéen ; Collégien ; Ecolier (maternelle ou primaire).

* Ne sont pas considérés à charge :

- Les enfants de plus de 25 ans (sauf si étudiant)
- Les enfants de moins de 25 ans percevant des revenus

